



Cheque caution ? suite arret medical abonnement salle sport

Par **cfbatman**, le **08/09/2017** à **14:20**

Bonjour, rnJ était abonné aune salle de sport et suite a des soucis de santé je ne peut plus pratiquer de sport. J ai donc envoyé une LRAR comme stipule dans le règlement avec mon certificat médical qui m interdit de faire du sport. Je voudrais récupérer ma caution laisse a l ouverture de mon contrat d un an (déjà 9 mois de passés) rnOnt ils le droit de l encaisser ?? que faire pour éviter cela car ils ne veulent pas me le rendre ! Alors que stipuler dans une reglementation il est possible de résilier un abonnement a une salle de sport SANS FRAIS merci a vous tous maîtres, avocats etc cordialement je compte sur vos connaissances merci

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **15:42**

e caution cela n'existe pas en réalité.rnUn chèque est un instrument de paiement établi avec provision et devant être présenté pour encaissement.rnPassé les délais suivants:rn* 8 jours: il ne peut plus faire l'objet d'un protêtrn* passé 13 mois il ne peut plus être remis à l'encaissement.rnMais il ne perd pas son intérêt, il est considéré comme une reconnaissance de dette.

Par **cfbatman**, le **08/09/2017** à **17:04**

merci mais que faire si il ne veulent pas me le rendre?? sachant que j ai respecté les conditions de résiliations ? cordialement merci D autre part le montant prélevé sur mon

compte ne correspond pas a celui qui est inscrit sur mon contrat et le montant prélevé a changé sans mon autorisation de prélèvement ??

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **17:58**

Je ne connais pas les termes de votre contrat.
S'il y a litige, il faudra demander au greffe du tribunal d'instance la désignation d'un conciliateur
sans accord, saisir le tribunal d'instance par déclaration au greffe.